

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSULTATION DU 3 FEVRIER 2022

<u>Consultés</u>: Mr Jean-Jacques Ranouil - Mr Philippe Peindaries - Mr Philippe Boissard - Mr Bruno Pivaudran - Mr Jean-Paul Fouquet - Mr Christian Faille - Mr Bernard Baldy - Mr Jean-Michel Chaumeil - Mr Pierre Louis Lasfargues - Mr Philippe Pradines - Mr Frédéric Pradelles - Mr Bernard Tinur - Mr Bruno Costa - Mr Pierre Rocca.

Consultation en ligne du conseil d'administration sur la cooptation de Mme Marie-Claude Gennero-Payssot et sa nomination au bureau du conseil d'administration de l'ADAPAEF 46.

• Cooptation d'une Administratrice et nomination d'une Secrétaire.

En 2021 - Alors que le conseil d'administration n'avait plus de Secrétaire depuis 2 ans, en application de l'article 15 de nos statuts précisé si dessous :

« ...Lorsque le Bureau n'est plus au complet, par suite de démission, d'exclusion, de décès d'un ou plusieurs de ses membres, **il est complété** par décision du Conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir. Dans ce cas, le mandat du <u>membre</u> ainsi élu prend fin à la date où aurait expiré le mandat de son prédécesseur.

...».

Nous avons complété le dit conseil d'administration par la cooptation de Mme Marie-Claude Gennero-Payssot en tant qu'Administratrice.

Mme Marie-Claude Gennero-Payssot était <u>membre</u> de l'ADAPAEF 46, à jour de cotisation (cotisation 2021) à la date de sa cooptation.

Pour être <u>membre</u> il n'est fait nulle part état qu'il faille avoir 2 années de cotisation ; voir l'article 5 de nos statuts précisé ci-dessous :

« L'association est composée des membres définis comme suit :

les membres actifs : adhérents mineurs ou majeurs titulaires d'une licence de pêche aux engins et aux filets sur le domaine public de l'Etat ou d'une collectivité territoriale du département, ayant acquitté la cotisation statutaire ;

...».

L'article 15 de nos statuts nous permet de compléter notre conseil d'administration de manière "dérogatoire" au régime classique de l'élection de nos administrateurs (le régime classique prévoit qu'il faut 2 ans de cotisation pour prétendre à être élu administrateur). Cette opportunité nous est propre, elle n'est pas offerte aux AAPPMA.

Mme Marie-Claude Gennero-Payssot a été élue à l'unanimité du conseil d'administration en tant qu'Administratrice et Secrétaire de l'ADAPAEF 46.

Cette cooptation et cette élection ont été validées en Assemblée Générale du 20 novembre 2021 à l'unanimité des présents (voir CR de l'AG du 20 novembre 2021).

En 2022 – Alors que nous pensions avoir respecté les règles statutaires, l'article 15 de nos statuts étant, pour nous, dérogatoire à l'article 14, Mme Marie-Claude Gennero-Payssot reçoit le 3 février 2022, un

courrier de Mr Guy Vergnes (DDT) indiquant qu'elle ne pouvait être ni Administratrice ni Secrétaire de l'ADAPAEF 46 au motif qu'il lui fallait 2 années de cotisations effectives au moment de son élection du 20 novembre 2021.

Le 3 février 2022 : Nous prenons acte de la position de monsieur Guy Vergnes et nous prenons la disposition suivante en référence à l'article 15 de nos statuts (pour compléter le bureau) :

- ce même jour, nous lançons une consultation en ligne de tous les membres du conseil d'administration (14) pour qu'ils se prononcent par un vote "pour" ou "contre", pour :
- coopter Mme Marie-Claude Gennero-Payssot en tant qu'Administratrice de l'ADAPAEF 46,
- la nommer au sein du bureau au poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46.

Début de la consultation le 3 février 2022 à 13h30.

Fin de la consultation le 4 février 2022 à 17h30.

Voici les résultats de la consultation et du vote en ligne :

Tous les Administrateurs ont voté à l'unanimité « pour » la cooptation de Mme Marie Claude GENNERO-PAYSSOT en tant qu'Administratrice et « pour » sa nomination au poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46 :

- Philippe BOISSARD : pour
- Jean Jacques RANOUIL: pour
- Bernard BALDY: pour
- Christian FAILLE : pour
- Philippe PEINDARIES : pour
- Jean Paul FOUQUET : pour
- Jean Michel CHAUMEIL : pour
- Bruno PIVAUDRAN : pour
- Pierre louis LASFARGUES : pour
- Bernard TINUR : pour
- Bruno COSTA : pour
- Pierre ROCCA : pour
- Philippe PRADINES : pour
- Frédéric PRADELLES : pour

A compter de ce jour, Mme Marie-Claude Gennero-Payssot est Administratrice et occupe le poste de Secrétaire de l'ADAPAEF 46 jusqu'à son élection définitive en Assemblée Générale 2022.

Le 4 février 2022.

Le Président de l'ADAPAEF46.

Signé

Jean Jacques RANOUIL.